

Entités des NU chargées de mise en œuvre : BINUB – Division des Droits de l’Homme et Justice		Domaine Prioritaire : Droits de l’Homme et Justice
Ministère de tutelle : Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre		
Titre du Projet	Appui à la mise en place d’une Commission Nationale Indépendante des Droits de l’Homme et au lancement de ses activités (PBF/BDI/C-1)	
Couverture géographique	Tout le territoire national burundais	
Budget approuvé	400,000 \$ US	
Décision de transfert de fonds par NY	Avril 2007	
Date de démarrage : 28/05/2007	Date prévue pour la clôture du projet : 30 /06/2009	
Retard par rapport à la date de clôture initiale : 13 mois	<p>Commentaires : Le projet devait initialement clôturer au 30 avril 2008. Le retard accusé est dû à la lenteur du Gouvernement du Burundi dans l’analyse de la loi devant régir la Commission. En effet, l’avant projet de loi a été transmis au Gouvernement pour analyse, adoption et transmission au Parlement depuis le 27 novembre 2007, mais il n’a fait l’objet d’analyse en Conseil des Ministres que le 27 novembre 2009. Depuis lors nous attendons sa transmission au Parlement pour analyse et adoption. Le Comité Technique de Suivi du projet a au cours de l’année 2008 demandé une prolongation initiale pour le projet, ce qui a ramené la date de clôture au 30 juin 2009. Aujourd’hui le même Comité vient de se réunir pour demander une autre prolongation au 30 septembre 2009. Nous attendons la décision du Comité de Pilotage Conjoint des projets PBF.</p>	

Réalisations quantitatives par rapport aux objectifs et aux résultats

Résultats attendus	Activités prévues (janvier - mars 2009)	Réalisations (janvier – mars 2009)
Résultat 1 : Une CNIDH créée, opérationnelle et conforme aux standards internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer auprès du Gouvernement du Burundi pour la ré- analyse du projet de loi portant création de la CNIDH afin de le rendre conforme aux normes internationales de fonctionnement de Institutions Nationales des Droits de l’Homme ; • Organisation d’une table ronde régionale sur les principes de Paris et les bonnes pratiques dans la mise en place des Institutions Nationale des Droits de l’homme, • Achats des équipements informatiques de la Commission,, • Sensibilisation des corps d’origine, • Organisation d’un plateau télévisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Grace au plaidoyer intense et tout azimuth, le Gouvernement vient d’accepter la ré-analyse du projet afin de le conformer aux Principes de Paris ; • La table ronde a eu lieu et elle a connue la participation du Rwanda, du Kenya, de l’Uganda, du Togo, du Sénégal de l’OHCDH de Genève et du secrétariat du réseau des Institutions des Droits de l’Homme au niveau Afrique , du Parlement Burundais et des portes paroles des partis politiques représentés au Parlement. • Cette table ronde a été un succès car les participants ont tous recommandé une Commission Nationale réellement Indépendante et qui respecte les normes internationales de fonctionnement des Institutions Nationales des Droits de l’homme. • Les équipements informatiques ont été

		<p>achetés,</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation des corps d'origine qui visait un meilleur choix des candidats commissaires, ainsi que l'organisation d'un plateau télévisé n'ont pas pu avoir lieu car ils dépendent de la ré- analyse du projet de loi par le Gouvernement.
<p>Résultat 2 : La population et autres institutions sont suffisamment sensibilisées sur le rôle, le mandat et le fonctionnement de la CNIDH;</p>	<p>Descentes des Commissaires dans toutes les provinces et maisons pénitentiaires du pays.</p>	<p>L'activité n'a pas pu être réalisée car la Commission n'est pas encore mise en place.</p>
<p>Résultat 3 : Une population préparée à saisir la CNIDH et à collaborer avec elle dans l'exécution de sa mission.</p>	<p>Saisine de la commission</p>	<p>L'activité dépendant de la mise en place de la commission n'a pas pu avoir lieu non plus.</p>
<p>Taux d'exécution budgétaire: 74.34%</p>		

Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats

Sur 22 activités initialement prévues pour le projet, 18 ont menées à bien endéans 6 mois. La lenteur n'a commencé qu'avec la transmission de l'avant projet de loi régissant la création et le fonctionnement de la CNIDH. Il est à noter que les partenaires du projet l'ont régulièrement suivi de très près et ont tous été sensibles à l'adoption par le Gouvernement le 27 novembre 2008 d'un texte qui ne respecte pas le fonctionnement des Institutions Nationales des Droits de l'Homme. Cet intense plaidoyer mené au cours de ce trimestre a connu une forte implication des responsables du projet et des partenaires tant des Nations Unies, du corps diplomatique que de la société civile.